

Séance du Conseil Académique en date du 28 février 2019

Délibération n° CAC-2019-004

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CAC du 10 janvier 2019

2. Information sur le programme Bienvenue en France à l'université de Lille
 3. Désignation des membres de la Commission des Relations Européennes et Internationales (COREI)
 4. Désignation de membres usagers suppléants pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
 5. Avis sur la création de la Faculté des Humanités
 6. Avis sur les statuts de la Faculté des Humanités
 7. Avis sur l'additif au dialogue de gestion 2019
 8. Information sur la mise en place de la mobilité interne des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires
-

Sous la présidence de Damien CUNY, Premier vice-président de l'université de Lille.

Etaient présents :

Collège A : Nathalie CHUSSEAU, Claude-Alain MAURAGE, Charles MERIAUX, Bruno BASTIDE, Sandrine CHASSAGNARD PINET, Christine LE CLAINCHE, Isabelle VAN SEUNINGEN, Amar ABDERRAHMANI, Ilse DEPRAETERE, Catherine MAIGNANT, Christophe D'HULST, Betty SEMAIL, Benoît FRESSE, Cristian FOCSA, Moussa NAIT ABDELAZIZ.

Collège B : Annabel MARTIN SALERNO, Mathieu LE BESCOND DE COATPONT, Lieven ROBBERECHT, Emmanuelle POULAIN GAUTRET, Marc RIBAUCCOUR, Frédéric DAUSSIN, Claire DERYCKE.

Collège C : Gérald DELELIS, Nicole RAULF.

Collège D :

Collège E : Rédha KASSI, Francis ROHAERT, Bénédicte CALIMET

Collège F : Christine BOURGOIS

Collèges des BIATSS : Thomas DEGAYE

Collège des étudiants : Camille LABBAYE, Augustin CLERGIER, Théau DE LA RUELLE

Collège des doctorants : Tristan HAUTE, Antoine ZUREK (suppléant de Vadim MESLI)

Personnalités extérieures :

Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

Faridah DJELLAL	procuration à Bruno BASTIDE
Marie-Pierre LETERME-FLAMENT	procuration à Claude-Alain MAURAGE
Christine BRACQUENIER	procuration à Claude-Alain MAURAGE
Xavier LECOQCQ	procuration à Sandrine CHASSAGNARD PINET

David MONTAIGNE procuration à Isabelle VAN SEUNINGEN
Rebecca DEPRez POULAIN procuration à Isabelle VAN SEUNINGEN
David LAUNAY procuration à Charles MERIAUX
Christian HAUER procuration à Ilse DEPRÆTERE

Collège B :

Hayfa ZGAYA-BIAU procuration à Frédéric DAUSSIN
Nicole CHAPEL procuration à Marc RIBAUcOUR
Pascal MARIOT procuration à Emmanuelle POULAIN GAUTRET
Maryvonne PREVOT procuration à Claire DERYCKE

Collège C :

Audrey ROSA procuration à Mathieu LE BESCOND DE COATPONT

Collège D :

Collège E :

Laurence DELBARRE WILLARD procuration à Rédha KASSI

Collège F :

Collège des BIATSS :

Nicolas DELARGILIERE procuration à Christine BOURGOIS

Collège des doctorants :

Collège des étudiants :

Cléa GARDIN procuration à Camille LABBAYE

Personnalités extérieures :

Viviane OLIVO procuration à Damien CUNY

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Equipe présidentielle - Bureau

Vice-président en charge des relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-présidente ressources humaines, politique sociale et amélioration continue: Georgette DAL

Vice-présidente recherche (sciences et technologies) : Clarisse DHAENENS

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Service de documentation - Yann MARCHAND

Faculté des Sciences et Technologies – Christophe VUYLSTEKER

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Chargée des affaires institutionnelles : Carole MONNET

Secrétaire de séance : Anaïs JAFFEUX

1. Approbation du PV du CAC du 10 janvier 2019

Le conseil académique de l'Université de Lille, lors de sa séance du 28 février 2019, approuve le procès-verbal du conseil académique du 10 janvier 2019 annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 50
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 1

Le Président de l'Université


Jean-Christophe CAMART

Conseil Académique du 10 janvier 2019

Procès verbal

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil académique du 15 novembre 2018
 2. Avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs
 3. Avis sur la Commission des relations européennes et internationales (COREI)
-

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.

Etaient Présents :

Collège A : Faridah DJELLAL, Charles MERIAUX, Bruno BASTIDE, David LAUNAY, Christian HAUER, Catherine MAIGNANT, Christophe D'HULST, Benoît FRESSE, Cristian FOCSA

Collège B : Annabel MARTIN SALENGRO, Lieven ROBBERECHT, Hayfa ZGAYA BIAU, Nicole CHAPEL, Frédéric DAUSSIN, Claire DERYCKE, Maryvonne PREVOT

Collège C :

Collège D :

Collège E : Francis ROHAERT, Laurence DELBARRE

Collège F : Christine BOURGOIS

Collège BIATSS : Nicolas DELARGILIERE, Thomas DEGAYE

Collège doctorants : Bruno DUQUESNE (suppléant de Gary BODDAERT)

Collège étudiants :

Personnalités extérieures : Mongi ZIDI

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Sandrine CHASSAGNARD PINET
Rebecca DEPRez-POULAIN
Christine LE CLAINCHE
Ilse DEPRATERE
Nathalie CHUSSEAU
Christine BRACQUENIER

procuration à Christophe D'HULST
procuration à Christophe D'HULST
procuration à Faridah DJELLAL
procuration à Christian HAUER
procuration à Charles MERIAUX
procuration à Charles MERIAUX

Betty SEMAIL
Marie-Pierre LETERME-FLAMENT

procuration à Jean-Christophe CAMART
procuration à Claude-Alain MAURAGE

Collège B :

Mathieu LE BESCOND DE COATPONT
Pascal MARIOT
Emmanuelle POULAIN-GAUTRET
Marc RIBAUCCOUR

procuration à Annabel MARTIN SALERNO
procuration à Annabel MARTIN SALERNO
procuration à Lieven ROBBERECHT
procuration à Claire DERYCKE

Collège C :

Grégoire FICHEUR

procuration à Benoît FRESSE

Collège BIATSS :

Collège doctorants : Tristan HAUTE

Collège étudiants :

Personnalité extérieure :

Viviane OLIVO

procuration à Jean-Christophe CAMART

Etaients présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Equipe présidentielle - Bureau

Premier vice-président : Damien CUNY

Vice-président en charge des relations internationales : François-Olivier SEYS

Vice-président en charge de la recherche : Lionel MONTAGNE

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président ressources humaines, politique sociale et amélioration continue: Georgette DAL

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directrice des ressources humaines : Céline HERMANT

Secrétaire de séance : Anaïs JAFFEUX

La séance est ouverte à 13h30

Jean-Christophe CAMART présente l'ordre du jour de la séance du Conseil Académique (CAC).

1. Approbation du PV du conseil académique du 15 novembre 2018

Présentation

Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal du CAC du 15 novembre 2018 à l'approbation du conseil (délibération n°2019-001).

Résultats des votes : Unanimité

Nombre de votants : 33

2. Avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs

Présentation

Les fiches de poste présentées sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille

François-Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales) explique que les profils ont été mis sur le site, il est donc possible de les consulter en ligne.

Georgette DAL (Vice-président ressources humaines, politique sociale et amélioration continue) : explique qu'il manque une fiche de poste d'enseignant-chercheur et donc que seules 7 fiches sur 8 sont disponibles en ligne.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) confirme que la dernière fiche, arrivée tardivement, a été mise en ligne.

Débat

Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU) demande si le maître de conférence recruté en d aura la charge d'enseigner à Lille ainsi qu'à Cambrai.

Le Président confirme que pour le droit, le maître de conférence sera amené à enseigner à Lille et à Cambrai.

Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU) fait remarquer que cela va sans doute générer des problèmes d'organisation.

Le Président précise que ce sont les mêmes contraintes rencontrées par les enseignants de la station Marine de Wimereux.

Claire Derycke (Alternative CGT et FSU) relève que c'est peu de postes au regard des besoins par rapport à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle demande également si ces postes sont des postes définitifs.

Le Président affirme que ces postes sont définitifs.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) déclare que le compte rendu du CAC du 13 décembre 2018 a été mis en ligne, ce qui permet de disposer des débats précédents.

Vote

Le Président soumet la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs à l'avis du conseil.
(délibération n°2019-002).

Résultats des votes : Unanimité

Nombre de votants : 35

3. Avis sur la mise en place de la Commission des relations européennes et internationales (COREI)

Présentation

Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille

François-Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales) présente la COREI et explique que c'est une volonté dans la phase préparatoire de la mise en place de l'université de Lille. Il n'y a aucune obligation légale de mettre en place cette entité, mais cela donne une forme d'empreinte sur la stratégie internationale. Cette commission sera animée par le Président de l'université de Lille.

Cette commission est consultative, elle ne prend aucune décision à la place des conseils. Les attributions de la commission sont listées à l'article 2. L'idée est de préparer en amont les décisions des conseils. Il énonce que c'est réfléchir à la stratégie internationale de l'université de Lille.

Cette commission aura un rôle important notamment dans l'attribution des bourses de mobilité. Actuellement il existe des commissions internes pour attribuer les bourses : la bourse Mob-Lil-Ex est attribuée à la totalité des étudiants, les bourses Erasmus+ et AMI, sont attribuées quant à elles selon des critères sociaux. Cependant pour les bourses Mermoz, qui sont financées par le Conseil Régional, en raison de l'augmentation du nombre de mobilité, il est possible qu'elles ne soient pas attribuées à tous les étudiants en 2019. Il faudra donc que cette commission en détermine les critères d'attribution.

Concernant les annulations des accords, la COREI émet des avis. Il y a environ 400 accords internationaux mais une centaine ne sont pas utilisés mais certains ont une tacite reconduction.

Un autre élément est important, il n'y a pas de commission lorsqu'un étudiant est mécontent du transfert de ses notes internationales, celui-ci doit recourir à l'arbitrage du Président de l'université comme le dispose le Code de l'éducation. Il est donc proposé que la COREI prépare la décision du Président et en instruisant les dossiers.

L'article 3 reprend la composition de la COREI avec une articulation entre la formation et la recherche. Le président pourra proposer les membres extérieurs comme le représentant des Hauts de France, le représentant de la MEL et celui du bureau de Campus France. A titre consultatif, sans droit de vote, le directeur ou la directrice de la Direction du développement international et pilotage ainsi que le directeur ou la directrice de la Direction mobilités internationales.

La COREI est présidée par le Président ou à défaut par le vice-président.

Lorsqu'il y a un vote sur place, chaque membre dispose d'une voix.

La COREI se réunira 2 à 3 fois par an.

Un compte rendu sera fait systématiquement et sera soumis à la validation des membres par voie électronique en raison du nombre de réunions.

Débat

Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU) demande si l'idée de la mise en place de la COREI est d'effectuer un filtre.

François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales) répond qu'il s'agit plus d'un travail de préparation que d'un filtre. Il annonce également qu'une dizaine d'universités françaises ont mis en place une structure similaire, et que la commission proposée à l'université de Lille est un mixte de ce qui existe dans les autres universités.

Vote

***Le Président soumet la mise en place de la Commission des relations européennes et internationales à l'avis du conseil.
(délibération n°2019-003).***

Résultats des votes : Unanimité

Nombre de votants : 37

Les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés, toutefois le Président donne des informations concernant le HCERES.

Le Président déclare que se termine la visite de l'HCERES où le personnel a passé trois jours dans le murs de l'université. Il lui a été demandé de remercier l'ensemble des audités. Il déclare que l'étape suivante est un rapport contradictoire qui arrivera fin mars avec un délai de 15 jours pour réagir aux éventuelles erreurs. Quant au rapport définitif, il sera transmis fin avril et celui-ci deviendra un rapport public.

François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales) revient sur l'appel à candidature de la COREI, et présente les documents qui seront envoyés à l'ensemble des personnels et des étudiants afin qu'ils puissent candidater. Ces candidatures seront examinées lors du prochain CAC afin de désigner les 15 personnes non membres des conseils statutaires qui siègeront à la COREI.

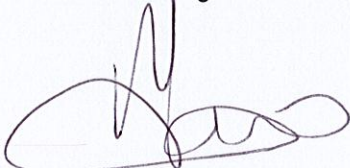
Faridah DJELLAL demande si cela va être envoyé à tous les personnels.

François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales) répond que l'appel à candidature sera envoyé à l'ensemble du personnel, mais qu'il fallait d'abord que cela soit validé par le CAC.

Le Président énonce qu'il y aura l'organisation d'un congrès qui correspondra à la somme de la composition du CAC et du CA. Il précise également que ce sera un lieu de débat et de stratégie où il sera possible de discuter sur l'I-SITE notamment.

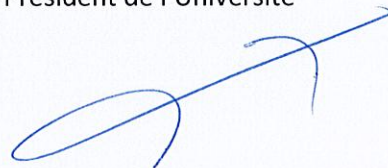
La séance est levée à 14h00.

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président de l'Université



Jean-Christophe CAMART